

Contrat type d'instructeur bénévole club
pour l'obtention de bourses fédérales et régionales



Je soussigné.....pilote(classe).....

Brevet n° :....., licence FFPLUM n° :.....

m'engage à suivre une formation d'instructeur (1).....afin d'effectuer de la formation

bénévole au sein du club :.....code FFPLUM.....

Président :.....

Pour une durée ou nombre de formations :.....,

La gestion économique du pôle de formation sera effectuée par :

Mr.....

L'entretien des machines école sera faite par : Mr :.....

Les réparations seront effectuées par Mr.....

Les frais de ma formation d'instructeur seront pris en compte selon les modalités suivantes :

- Formation :

- Hébergement :

- Transport :

- Divers :

Assurances :

- Machine : Police :.....Numéro de contrat :.....

- Instructeur : Licence assurance RC biplace :.....

OBLIGATIONS :

- Tous les pilotes du club devront avoir une licence fédérale.
- Tous les élèves devront avoir une licence fédérale ainsi qu'une Assurance I A
- Un compte-rendu des activités annuel sera envoyé à la fédération via le comité régional. (nombre d'élèves, nombre de brevet, heures de vol)
- Adopter la charte ainsi que le label fédéral
- Ne pas effectuer de l'achat revente de matériel.
- Appliquer les tarifs de formation dans la moyenne de la région, afin de ne pas faire de la concurrence déloyale.
- Assurer l'entretien du matériel en suivant scrupuleusement le guide d'entretien machine..

Nous nous engageons à respecter les obligations du contrat, et pour preuve de bonne foi nous signons des chèques de cautions de la valeur de la formation (- la part déjà versée) que le comité régional conservera jusqu'à la fin de celui ci.

Si les clauses de ce contrat ne sont pas respectées, une commission sera mise en place pour étudier les différents. Elle se composera d'un membre du comité directeur de la FFPLUM qui en sera le président, de cinq membres du bureau du comité régional ainsi que des présidents des comités départementaux. Elle devra entendre le président du club ainsi que l'instructeur et les témoins, et établir un rapport qui sera remis à la fédération. Si de l'argent doit être restitué, il sera reversé au comité régional qui devra le réinjecter dans des projets de formation.

Signatures et dates :

Elève Instructeur

Président du Club, avis , signature et date

Président du Comité Régional, avis, signature et date